

8 juillet : arrachage des renouées

3 août à 14 h 30 : Promenade papillon

15 et 16 septembre : journées du patrimoine au Crabbegat



Uccle - Chemin du Crabbegat

1987  2018

Abonnement : 10 € / an

Compte : BE19 0682 0754 9412

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.  
( Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement )

Le Kawberg sur : [www.kauwberg.be](http://www.kauwberg.be)  
Facebook : Kawberg

**KAUWBERG INFO**  
Publication trimestrielle de  
SOS Kawberg - Uccle Natura asbl  
Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

**Secrétariat de rédaction**  
Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34

**Éditeur responsable :**  
Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29  
1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34  
[Kauwberg@skynet.be](mailto:Kauwberg@skynet.be)

Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle



## KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle  
Publication trimestrielle

**N°109 - Été 2018**

Abonnement 10 €  
Cpte BE19 0682 0754 9412

Belgique-Belgie

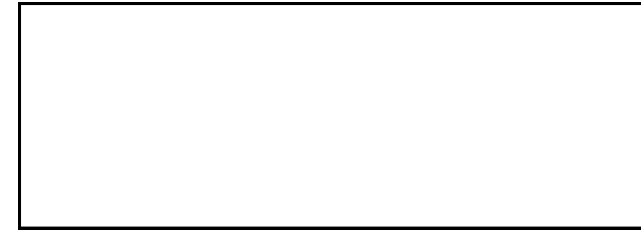
P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

BC30942

P801371

Destinataire :



point rouge sur l'étiquette = merci de renouveler votre cotisation



Le stand à l'entrée du Kawberg lors de *Discover the green side of Brussel*

## EDITORIAL

La deuxième semaine bruxelloise de la Nature s'est déroulée du 22 avril au 1er mai. Les visites guidées de la semaine, sous un soleil radieux, ont fait le plein. Malheureusement, la pluie était au rendez-vous le dimanche pour « Discover the green side of Brussels », journée de découverte de 5 sites semi-naturels, ce qui n'a pas empêché une cinquantaine de personnes de découvrir le Kauwberg avec l'un des sept guides mobilisés à leur intention !

Les élections communales approchent et, comme tous les six ans, nous publions notre mémorandum destiné aux candidats. La longévité de notre association et sa connaissance du terrain nous permettent d'émettre de nombreuses propositions pour améliorer l'état de l'environnement naturel de notre Commune. La dire « verte » ne suffit plus à avoir une Nature

de qualité, d'autant que le terme Nature n'a pas le même sens pour tous... Nous publierons les réactions des candidats dans notre numéro de septembre. SOS Kauwberg - Uccla Natura remplit ainsi son rôle de diffuseur d'idées et espère que le plus possible de celles-ci percoleront...

Début juin, l'ACQU a organisé une soirée débat autour de 6 questions envoyées préalablement aux représentants des partis uclois. Trois de ces questions, relatives à la nature et l'environnement, étaient inspirées de notre mémorandum. Nous vous proposerons les réponses données par les délégués des partis dans notre prochain numéro, ainsi que les principales réactions des candidats à la lecture de notre mémorandum.

Nous vous invitons dès à présent à visiter le Crabbegat lors des journées du patrimoine, le dimanche 16 septembre 2018. Dans ce contexte, nous publierons prochainement un article relatif aux chemins creux uclois.

Bonne lecture de ce numéro riche en idées, quoique peu illustrées

Editorial	p. 2
Enquête publique plan gestion forêt de Soignes	p. 3
Mémorandum 2018	P.4
Agenda et visites	P 15

## AGENDA DU KAUWBERG

### Prochain arrachage des renouées du Japon

**Le dimanche 8 juillet  
De 9 h 30 à 11 h 30**

Contactez  
Susan au 0477.47.18.17  
ou [susan.e.wild@gmail.com](mailto:susan.e.wild@gmail.com)  
  
ou Amir au 0496.12.40.29  
ou [amir.bouyahi@gmail.com](mailto:amir.bouyahi@gmail.com)

### Ballade papillons

**Dimanche  
3 août à 14 h. 30**

**guides :  
Françoise Debefve  
et Marc De Brouwer**

Rendez-vous devant le cimetière d'Uccle,  
av de la chênaie 125 à Uccle

### Dans le cadre des Portes Ouvertes de Nature & Progrès,

### Visite du vignoble du Kauwberg

**Mercredi 12 septembre  
de 14 h 30 à 18 h 00**

Entre au terminus du bus 43  
(coin Dolez/Chée de Saint-Job)

Organisé par CEPvdqa asbl

### Journées du patrimoine Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018.

*de 10h30 à 16h*

### découverte du Crabbegat et de la biodiversité des chemins creux

*promenades à 11h, 13h et 15h*

Avec le Cercle d'histoire d'Uccle,  
Sauvons Crabbegat et l'ACQU

## VI Information et participation du public

### Réalisation d'un bulletin communal d'informations nature.

La Commune s'est engagée dans un Agenda 21 à diffuser les informations sur les réalisations en matière de développement de la nature. Le Wolvendael qui est un journal à vocation publicitaire, tout comme le Vlan, dans lequel la Commune dispose de pages très limitées et payantes n'est pas du tout adéquat. Un journal communal strictement informatif, c'est à dire qui véhicule de l'information et des conseils utiles au public nous semble un outil indispensable et efficace pour diffuser les messages utiles. Les associations et les habitants volontaires pourraient participer à son élaboration.

### News communales "nature"

Une lettre d'information, par internet, permettrait aussi la diffusion de beaucoup d'informations générales et pourrait inclure un éveil à la préservation de la nature à Uccle, ou plus largement des notions relatives à l'environnement. Celle-ci serait diffusée aux citoyens qui en feraient la demande. Elle recenserait activités locales, communales ou associatives, conseils, etc., et serait aussi disponible sur le site internet de la Commune.

### Organisation de parcours annuel parcs, espaces verts, potagers, jardins... de la Commune.

Nous invitons les autorités communales à instaurer une journée des parcs, espaces verts et sites semi-naturels en éditant une brochure, à l'instar des portes ouvertes et des parcours d'artistes et à destination particulière des nouveaux habitants.

Nous invitons de même les autorités communales à instaurer une journée des potagers qui pourrait être co-organisée avec Nature & Progrès et Bruxelles Environnement qui développent des actions similaires, ce serait une manière développer ces initiatives. Par exemple le 22 avril, journée internationale de la terre nourricière.

### Soutien et reconnaissance des associations de défense de l'environnement.

Nous invitons la Commune à reconnaître le travail bénévole des associations et à diffuser et soutenir leurs actions pédagogiques ou de gestion.

Leur subventionnement éventuel doit être basé sur des critères stricts et objectifs.

## ENQUETE PUBLIQUE FORET DE SOIGNES

La Forêt de Soignes est un écrin de nature très apprécié des Bruxellois. Il s'agit pourtant d'un écosystème fragile, sensible à la forte pression récréative qu'il subit et aux effets attendus du changement climatique.

Pour relever les défis de l'avenir et agir positivement, la Région de Bruxelles-Capitale a élaboré un nouveau Plan de Gestion répondant à des objectifs de préservation de la nature et du patrimoine, en lien avec les aspects culturels, économiques et socio-récréatifs de la Forêt.

Avant son adoption, ce plan de gestion est soumis à enquête publique auprès des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 mai au 15 juillet 2018.

Les associations de défense de la nature apprécient globalement ce plan qui prend en compte les changements climatiques et le soutiennent tout en insistant sur trois points importants à leurs yeux :

1. il faut viser un maximum de 15% de hêtraie équienne, conduite en forêt cathédrale, ce qui concilie les aspects paysagers et patrimoniaux avec la préservation et le développement de la biodiversité.

2. Les projets de restauration/rétablissement de drèves ne peuvent se concrétiser que si ceux-ci n'ont pas d'impact sur les espèces et habitats Natura 2000 et sur la biodiversité en général

3. Les atteintes aux lisières et aux milieux naturels jouxtant la Forêt de Soignes sont nombreuses ; il faut sauvegarder celles-ci et ainsi développer le maillage vert et bleu bruxellois. Il faut de même veiller à des couloirs de connexions entre les zones protégées de la forêt

La lettre type réalisée par Natagora pour les particuliers, celle envoyée par SOS Kauwberg, celle de la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes sont téléchargeables sur [Kauwberg.be](http://Kauwberg.be) et sa page Facebook.

**Merci de réagir et d'envoyer un courrier reprenant les arguments des naturalistes bruxellois.**

### Comment participer ?

Envoyez votre avis à : [foret-woud@environnement.brussels](mailto:foret-woud@environnement.brussels) ou par courrier à Bruxelles Environnement - Département « Forêt » Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C/3000 1000 Bruxelles

# MEMORANDUM 2108

Ce mémorandum rassemble les points principaux sur lesquels les membres de l'asbl SOS Kauwberg-Uccle Natura et les administrateurs de l'ACQU veulent attirer l'attention des candidats aux élections communales. Le programme de la future majorité, après les élections d'octobre, ne devrait pas ignorer les attentes relatives à notre environnement naturel.

Ce document se réfère à ceux diffusés en 2006 et en 2012. De nombreux aspects relatifs à la place de la Nature dans l'environnement urbain ont évolué positivement depuis la mise en œuvre de certaines recommandations de l'Agenda 21 et suite à l'élaboration du Plan Nature d'Uccle (PNU), mais, on ne peut encore parler que d'une amélioration partielle de la nature. Nous attendons des candidats qui répondront à ce mémorandum qu'ils s'inscrivent dans la continuité des actions du PNU ou précisent en quoi et pourquoi ils ne s'y référeront pas.

Les différents points listés ci-dessous sont autant d'indicateurs de qualité naturelle et de préservation de la biodiversité. Envoyé aux différents candidats, nous publierons leurs réactions dans notre numéro de septembre.

## I Préservation de la nature et de la biodiversité

### Protection du maillage vert.

Le PNU (Plan Nature d'Uccle) prévoit une gestion différenciée de tous les espaces publics pour une intégration au maillage.

Les espaces verts privés, les haies d'espèces gènes, les mares et les jardins jouent aussi un rôle important et disparaissent parfois lors de projets urbanistiques sans que les décideurs soient conscients de cette perte. Nous demandons qu'une meilleure attention soit apportée par la Commune à la

conservation du maillage vert, par l'élaboration d'un inventaire et d'une carte du maillage et de ses corridors verts à préserver ou à créer. Des primes pourraient être accordées pour la création de haies d'espèces indigènes, en remplacement des conifères ou autres exotiques invasives, par exemple.

Les demandes de permis d'urbanisme devraient faire référence à cette carte pour évaluer leur impact sur les liaisons du maillage vert et bleu.

un plan d'actions en faveur des butineurs indigènes sauvages pourrait améliorer leur statut, par exemple par des aménagements spécifiques pour la nidification (nichoirs, terres nues et plantation d'espèces mellifères spécifiques selon les conseils de Bruxelles Environnement)

### Information régulière du public des résultats et des actions entreprises ou des projets en cours

Plusieurs chantiers relatifs à la nature ont surpris les riverains et les passant qui n'étaient pas informés des motivations et des objectifs des aménagements et travaux.

Un chargé de communication communal, en contact avec les habitants et les différents services serait le bienvenu. Les informations circulent vite sur les réseaux sociaux et peuvent mener à des amalgames, des dérapages ... par manque d'information !

### V Éducation et Formation à la préservation de la nature

Le respect et la préservation de la Nature n'attend pas l'âge adulte. Bonnes, ou mauvaises, les habitudes se prennent dès le plus jeune âge et l'école est un endroit privilégié à cet égard.

### Éveil de la jeunesse via les écoles et lycées : Promotion de l'ErE, Éducation relative à l'Environnement

L'Éducation relative à l'environnement et l'utilisation des espaces verts par les écoles uccloises se heurtent à la méconnaissance de cette problématique par les instituteurs. La Commune pourrait subventionner des associations locales (Guides nature, par exemple) dans le cadre des visites scolaires accompagnées de leurs guides compétents. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n° 89, (*Encourager un projet pédagogique de type « mon école adopte un espace vert » : Prendre les espaces verts et leur diversité comme thème annuel scolaire dans les écoles communales. Contrats d'adoption avec les propriétaires*) nous espérons que ces intentions seront effectivement mises en œuvre. Des documents et outils pédagogiques appropriés devraient être disponibles sur le site internet communal.

### Formation des acteurs impliqués dans la préservation de la nature

Une formation périodique à la préservation de la nature, dans le cadre du recyclage professionnel, devrait être prévue pour les acteurs communaux, de l'architecte-urbaniste à l'ouvrier en charge de ces problématiques. Bruxelles Environnement vient de commencer un cycle d'information à la biodiversité pour tous les acteurs concernés. Nous souhaitons vivement que tout le personnel communal suive ces formations de recyclage.

servir de cavités, nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression à Uccle comme ailleurs à Bruxelles (Moineau, Rouge-queue, Martinets,...). La Commune pourrait offrir des nichoirs, ce qui est moins coûteux que de proposer un subside pour de petites actions et aussi montrer l'exemple en les posant sur des bâtiments publics ; (par exemple, y placer des nichoirs pour hirondelles de fenêtre ou martinets). Ces mesures sont peu coûteuses, mais porteuses d'une symbolique témoignant d'un rapport à la nature moins anthropocentrique. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n° 70, nous espérons que ces intentions figureront dans le prochain Règlement Communal d'Urbanisme ou RCU.

### **Protection et soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.**

Il y a actuellement un vide législatif assurant la gestion effective de l'affectation d'une zone en zone verte. Il faudrait une attitude en urbanisme, une réglementation communale prévoyant des sanctions pour tout type d'atteinte aux zones vertes (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites, mais ceux-ci aboutissent rarement à la remise en état naturel des lieux) et surtout des incitants à la mise en œuvre de celles-ci (incitants fiscaux, aide communale pour la gestion, ...).

### **Suivi des réalisations et sanctions**

Les actes défigurant la nature, le non-respect des plans sont rarement identifiés et ne font que rarement l'objet de sanction. Et lorsque des sanctions existent, elles ne sont pas dissuasives et n'empêchent pas de répéter le forfait de nombreuses fois. Les exemples d'abattages le long des lignes de chemin de fer (par Infrabel) ou des voiries régionales (élagages en chicots) ou en sites protégés (même les travaux d'utilité publique exigent des autorisations...) n'ont pas manqué ces derniers mois et témoignent d'une réglementation pas assez sévère et contraignante, de même qu'une information transversale des différents intervenants des chantiers.

### **IV Agenda 21 – PNU - Action et développement**

#### **Réalisation du plan nature communal. Nouveaux objectifs.**

Le plan Nature est un pas dans la bonne direction. Une cinquantaine d'objectifs sont avancés dont beaucoup doivent encore être mis en œuvre.

Même un bon plan peut être enrichi par de nouveaux objectifs en y intégrant des points de ce mémorandum et donc d'être volontariste en développant de nouvelles actions.

Face à la disparition croissante et rapide des insectes pollinisateurs,

### **Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000.**

Nous invitons les autorités communales et régionales à informer le public de l'importance des zones spéciales de conservation et de la nécessité d'y préserver la biodiversité (au moyen, par exemple, de dépliants, de panneaux informatifs invitant à ne pas y déverser les déchets de jardin, de veiller au respect des objectifs de conservation écologique lors de l'aménagement des zones proprement dites ou des zones contiguës). Les futurs plans de gestion des Zones de conservation Natura 2000, élaborés par Bruxelles Environnement devraient être portés à l'enquête publique prochainement, nous espérons que la Commune y fera la meilleure publicité.

L'urbanisation dans l'environnement des zones Natura 2000 doit faire l'objet d'une attention particulière en terme de gestion des lumières nocturnes en voirie et dans les jardins, de protection des poches vertes en intérieur d'îlot, par exemple en établissant un PPAS concernant ces zones comme le prévoit le PNU

### **Acquisition patrimoniale de zones vertes.**

Nous souhaiterions que la Commune se dote de moyens financiers suffisants pour développer sa politique d'acquisition de zones vertes, comme celle développée pour le marais du Broek.

### **Plans de gestion écologique des cimetières du Dieweg et du Verrewinkel.**

Le plan de gestion du cimetière de Verrewinkel a été réalisé en 2009 et celui du cimetière du Dieweg en 2010. Depuis lors, une évaluation des résultats, un bilan des points forts et des points faibles des sites et leur diffusion plus large vers le public permettraient une meilleure compréhension des citoyens. Si une évaluation se révèle négative, une modification des objectifs et /ou des moyens devrait être envisagée.

### **Un plan de gestion pour le vallon du cimetière du Verrewinkel.**

Une attention particulière doit être accordée au vallon du Gaesbeek dont le versant sud-ouest fait partie de la station du Plateau Engeland Natura 2000, mais pas le versant nord-est attenant au cimetière. Il devrait être inscrit en Zone spéciale de conservation Natura 2000. Ce vallon qui reçoit les eaux pluviales des versants reste très fragile, ainsi que l'étang dit du « Tetteken Elst » qui le prolonge au pied du talus du chemin de fer. Un plan de remise en état et de gestion Natura 2000 devrait être établi en synergie avec Bruxelles Environnement (IBGE) et la Commune, propriétaire du terrain mais aussi avec la participation des associations d'habitants, comme le prévoit la convention d'AARHUS.. Nous souhaitons que la Commune

mettre tout en œuvre pour pouvoir gérer ce site au mieux et au plus tôt comme le propose le PNU.

### **Préservation des potagers.**

Cette fonction sociologiquement importante est de plus en plus mise à mal. Plusieurs zones potagères ucloises ont été loties, notamment le long de la ligne 26 à Saint-Job.

Nous demandons que la Commune prenne les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cette activité qui procure non seulement une alimentation de proximité, une vie sociale, mais de plus un contact in situ de la nature en ville. Les projets urbanistiques ou les rénovations de quartier devraient prévoir un espace de jardin commun géré par leurs habitants. (Pourcentage du territoire communal affecté sur le long terme à cette fonction, promotion du jardinage biologique et collectif, aménagement esthétique et de qualité). Les mesures du PNU se limitent à l'encouragement ou au soutien. La Commune pourrait aussi prendre des mesures incitant à la transformation de pelouses (publiques ou privées) en potagers collectifs (cf. : incroyables comestibles des quartiers durables) en octroyant une prime à la conversion, en l'intégrant dans un règlement d'urbanisme. Un inventaire des terres arables non polluées et leur préservation devrait figurer dans la réglementation régionale et commu-

nale car elles seront la source de l'approvisionnement de proximité dans un très proche avenir.

### **Préservation des talus, des sentiers et des derniers bocages.**

Éviter l'élargissement ou le bétonnage nuisible des anciens sentiers, souvent bordés de talus riches en espèces végétales et animales très importantes pour la préservation de la biodiversité. Ceux-ci jouent le rôle de « coulée verte », de couloir de communication. Lorsque ces sentiers sont privés, aider leurs propriétaires à établir une gestion écologique. Ils sont les derniers espaces urbains pour la flore et les insectes pollinisateurs indigènes

### **Mesure à l'encontre des plantes invasives.**

De nombreuses plantes "invasives" (principalement renouées du Japon et Sakhaline, berce du Caucase, parfois aussi les cerisiers tardifs) sont en extension sur le territoire uclois. Les mesures préventives et curatives doivent être développées en collaboration avec Bruxelles Environnement.

Il est également important d'appliquer l'article 77 de l'ordonnance pour la conservation de la nature du 1<sup>er</sup> mars 2012. Celui-ci interdit de planter les espèces invasives figurant dans son annexe, dont no-

l'importance de la conservation d'éléments naturels du paysage qui de par leur nature ou leur fonction sont essentiels à la migration et à la survie des espèces ou habitats.

### **Préservation des intérieurs d'îlots et des zones humides.**

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) des espaces verts à Bruxelles et jouent donc un rôle essentiel dans le maillage écologique. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS qui protège en principe, la bonne qualité des intérieurs d'îlot, nous constatons que l'état général de ceux-ci se détériore, ils continuent à s'urbaniser et à se minéraliser par l'accord systématique de dérogations dans les permis d'urbanisme. Nous souhaitons au niveau communal une rigoureuse prise de conscience de ce phénomène face aux dégâts intervenus ces dernières années. Nombreux sont les intérieurs d'îlots qui ont été lotis depuis l'adoption du PRAS, ils sont autant d'atteintes à la biodiversité, mais aussi à leur rôle de filtre de l'air et des pollutions, joué par ces masses végétales. Rappelons que si le PRAS a affecté d'office en zone d'habitation certains espaces verts de fait et les friches de moins d'un hectare, il a laissé aux communes la faculté de maintenir ces espaces « en vert » par la prescription 0.2 qui permet de

conserver des espaces verts dans toutes les zones, sans restriction, notamment pour la réalisation du maillage vert. Dans ce cadre légal, nous demandons la protection des zones humides en intérieurs d'îlots qui ont été ignorées par différents plans urbanistiques. Nous souhaitons, par exemple, la préservation de la zone marécageuse à iris jaune entre l'av. Coghen et la rue du Doyenné, traversée par un affluent sans nom de l'Ukkelbeek et où plusieurs mares et petits étangs non répertoriés existent encore (à l'arrière de l'école du centre et de la cure - entre autre). À défaut d'une protection prévue par le PRAS, de telles zones doivent faire l'objet à tout le moins d'un PPAS précisant leur destination.

L'Agenda 21 mentionne cela en ses actions n° 68 et 70, mais le PNU n'envisage pas d'action en ce sens et laisse la porte ouverte à la destruction et la minéralisation lors de demandes de permis par effet de dérogations souvent accordées. Cette absence de mesure entraîne une lente disparition des intérieurs d'îlots et une perte conséquente de biodiversité.

### **Mesure urbanistique favorable à l'avifaune.**

Nous demandons, lors de constructions neuves ou lors de la rénovation de façades, qu'une mesure urbanistique soit prise qui encouragerait l'inclusion de briques creuses pouvant

sible). Un plan global de prévention devrait être conçu par la Commune et accompagné d'une politique de diffusion des mesures techniques individuelles possibles. Ce point repris à l'action 84 de l'Agenda 21a été développé dans la brochure *Plaidoyer pour une ville « eau admise »* éditée par l'ACQU début 2013

### Maillage bleu

L'assainissement, en priorité des trois cours d'eau uclois et de leurs affluents devrait se poursuivre et être coordonné avec les mesures préventives contre les inondations.

Nous demandons que les eaux de source d'abord, les eaux pluviales ultérieurement rejoignent le réseau hydrologique de surface chaque fois que c'est possible. Le maillage bleu a été réalisé par Bruxelles Environnement sur la plaine du Bourdon. Pour sa part, la Commune doit poursuivre ses actions sur le cours du Geleytsbeek prévues dans le Plan Nature et présentés dans la brochure Uccle et ses ruisseaux. Ces aménagements donneront de la visibilité au maillage (vert et) bleu.

### Secteur de l'eau.

Nous demandons qu'à l'occasion des travaux de placement ou de rénovation des égouts, une réflexion soit menée pour récolter les eaux pluviales sur les parcelles partout où ceci est réalisable et ailleurs de les canaliser par des circuits séparés vers le

milieu naturel. Ce réseau doit faire l'objet d'une gestion appropriée en direction de zones d'absorption ou de débordement afin d'alléger la charge totale des égouts.

La fusion des intercommunales régionales limitera les différents acteurs en charge des trois secteurs de l'eau : l'eau potable, l'eau de pluie et les eaux usées. Les représentants communaux dans ces intercommunales doivent demander une meilleure coordination avec les communes.

L'eau de surface, les zones humides, certains ruisseaux et les étangs restent de la compétence de la Commune, mais pas les eaux de ruissellement qui devraient y être raccordées, par exemple.

## III Urbanisme et gestion du territoire

Il faut veiller à intégrer la nature et la préservation de la biodiversité dans tous les projets d'urbanisme. La Commission de concertation ne peut se contenter de rapports d'incidences superficiels, réalisés de façon sommaire et sans avis contradictoires, souvent en faveur du demandeur qui finance l'étude. La modification de la législation n'est pas du ressort du niveau communal, mais les membres des commissions de concertations peuvent réclamer un rapport plus scientifique.

Nous demandons que les projets urbanistiques tiennent aussi compte de

tamment le laurier cerise, *Laurus cerasus* le cotonéaster et ses nombreux cultivars ou le buddleia, par exemple. Ces espèces sont encore hélas très souvent plantées dans les espaces publics par le service vert. Rappelons que les espèces invasives font partie des causes majeures de la perte de la biodiversité car elles se répandent dans la nature et prennent la place de nos espèces indigènes. Nous demandons l'abandon de la plantation systématique des espèces invasives (surtout cotonéasters) qui banalisent le paysage urbain et font régresser la biodiversité de la ville..

Nous demandons à la Commune de poursuivre l'information et la sensibilisation du public à cette problématique, de prendre des mesures adéquates pour éviter la propagation, et aussi de poursuivre les actions d'arrachage (deux à trois passages annuels, par exemple en collaboration avec des associations ou mouvements de jeunesse), et avant tout de procéder à l'entretien des différents sentiers et espaces publics envahis. Les services des plantations doivent s'impliquer davantage dans cette problématique qu'ils semblent ignorer ou sous-estimer., Rappelons que le transport de terres contaminées peut propager très facilement les espèces invasives.

La carte interactive de localisation des espèces invasives permettrait d'encoder les observations, mais elle n'est plus accessible ; il serait utile de la réactiver. Les cahiers de charges des projets d'aménagement devraient comporter la liste des plantes invasives à éviter afin qu'elles ne soient pas proposées dans le cadre d'aménagements futurs.

### Service vert

Les missions du Service vert (ex Plantations) vont bien au-delà de l'aménagement de parcs et jardins lorsqu'il s'agit de donner des autorisations d'abattages d'arbres. La dangerosité, la sécurité du public est souvent invoquée sans qu'une étude dendrologique ait eu lieu. De grands et vieux arbres ont été abattus en intérieur d'îlot ou dans les jardins afin de permettre des réalisations urbanistiques empiétant sur la zone arborée. La stratégie des demandeurs est d'affirmer, avec parfois des avis de dendrologues favorables à l'abattage de l'arbre gênant. Les exemples ne manquent pas : le séquoia de la rue Copernic, un vieux chêne en intérieur d'îlot rue Geleytsbeek (ancien vignoble) ont été abattus sur base de certificats d'opportunité. La Commune doit disposer d'une personne ayant de réelles compétences dendrologiques et une approche à la fois naturaliste et en gestion différenciée pour trouver la solution adéquate lorsque des arbres « gênent » des projets urbanistiques.

### **Pesticides et lieux publics**

Nous demandons le strict respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics. L'utilisation de pesticides (surtout herbicides), déjà interdite dans le domaine public doit s'étendre aux zones de sport tant publiques que privées puisqu'elles sont accessibles au public. Le débroussaillage chimique de sentiers, même par des herbicides bio, ne peut se justifier !

Il est aussi important qu'un contrôle puisse avoir lieu, accompagné d'une guidance vers un autre mode de gestion plus écologique.

### **Pesticides véhiculés par les décorations florales**

De nombreuses plantes vendues en jardinerie et sur les marchés pour les décorations florales sont abondamment traitées en pépinière (plusieurs études réalisées par Greenpeace dans des pays voisins montrent que 100 % des plantes attractives pour les insectes sont contaminées par des pesticides et, pire 50 % le sont par l'Imidaclopride, un neurotoxique pour les insectes. Décorer sa façade devient alors un geste à vocation décorative dont l'effet est de décimer les insectes butineur.

De plus, ces pesticides peuvent contaminer les composts collectifs

dans lesquels on apporte en automne les plantes de jardinières et, en épandant « le bon compost » dans nos cultures, contaminer tout notre environnement pendant des dizaines d'années, vu la longue rémanence de certaines matières actives.

Nous demandons une information des citoyens des effets pervers de nos décorations florales. Ce problème est une vraie bombe à retardement, il est d'autant plus délicat à aborder que celui qui souhaite fleurir son environnement est, indirectement, un tueur de bonne volonté décorative, inconscient de la portée de son geste. Nous demandons en conséquence un étiquetage strict de toutes les plantes vendues en pots ou en motte, avec indication des pesticides utilisés pour leur culture afin que chacun puisse acheter des plantes en connaissance de cause.

### **Gestion différenciée des espaces publics et maintien des espèces indigènes et sauvages.**

Une telle gestion a pour objectif de maintenir certaines fonctions sociales indispensables tout en privilégiant les espèces indigènes favorables aux invertébrés (araignées, insectes,...) et aux oiseaux. Le choix des espèces à préserver peut devenir un enjeu es-

sentiel pour le retour des papillons ou des abeilles dans la ville par exemple. Les herbes folles appelées « mauvaises » par des générations d'agriculteurs constituent souvent un réservoir alimentaire indispensable pour la faune sauvage. Le maintien et la gestion par fauchage limité, à l'instar de ce qui se fait sur certaines bermes d'autoroutes, pourrait s'envisager à condition d'informer le public de son utilité. Les mesures du PNU (formation du personnel, et des sous-traitants) doivent devenir des réalités et aboutir à ce que tous les espaces publics soient gérés de cette manière.

### **Gestion des arbres d'alignement en voirie et abattages privés.**

Utiliser la taille douce, plus respectueuse de la vie des arbres car la taille « en chicot » favorise les champignons pathogènes destructeurs.. Remplacer les arbres au réseau racinaire détériorant les trottoirs et voiries plutôt que de les tailler en chicots, comme c'est le cas pour les platanes, en plantant dans l'interligne d'autres essences, si possible. La "Charte des arbres" proposée par le PNU qui doit être mise en place pourrait intégrer ces aspects.

Il convient de rappeler périodiquement au public l'interdiction de toute intervention d'abattage pen-

dant la période de nidification des oiseaux, soit de fin mars à mi-août. Cette interdiction prévue aussi par l'ordonnance Nature régionale demande à la fois une publicité et des mesures de sanction, car les infractions sont fréquentes, le plus souvent par ignorance.

## **II Gestion de l'eau**

### **Mesures préventives aux inondations.**

Nous demandons la création ou l'aménagement de zones vertes inondables ayant la fonction de réservoir pour les pluies excédentaires, elles peuvent participer au maillage bleu dans les vallées. Nous nous réjouissons que des projets allant dans ce sens, tels des noues, soient en gestation et nous souhaitons que de nombreux autres projets aillent dans ce sens.

Nous souhaitons un moratoire vis-à-vis de toute réalisation urbanistique dans les vallées et vis-à-vis des minéralisations importantes sises sur les plateaux tant que les mesures préventives aux inondations ne seront pas effectives. Les projets de grands bassins d'orages prévus par VIVAQUA résoudre-t-ils tous les problèmes ? L'accent doit être mis sur les mesures individuelles de retenues des eaux de pluie, en amont, sur les parcelles, là où elles tombent (généralisation des citernes pour tous les bâtiments anciens ou neufs, des mesures d'infiltration in situ, conserver ou recréer le maximum de zones de pleine terre partout où cela serait pos-